

**ASSOCIATION NATIONALE DES PSYCHIATRES PRESIDENTS
OU VICE-PRESIDENTS
DES COMMISSIONS MEDICALES D'ETABLISSEMENT
DES CENTRES HOSPITALIERS**

**REUNION DE BUREAU
MARDI 28 NOVEMBRE 2006
PARIS**

Petite Salle A - MEDITEL - PARIS

COMPTE RENDU

Etaient présents :

- Alain Pidolle – Président
- Christian Muller – Secrétaire Général Adjoint
- Charles Alezrah
- Marie France Frutoso
- Anne Galvain-Kelly

Excusé : - Bernard Cazenave

La réunion de bureau avait pour but, outre de préparer l'assemblée générale et la demi-journée de formation du lendemain, d'envisager les actions à mettre en place pour 2007.

1) Statuts de l'Association

Tout d'abord, devant la réforme hospitalière et ses conséquences en terme de management médical, il a été prévu d'organiser une assemblée générale extraordinaire au printemps pour réformer les statuts de l'association. En effet, nous souhaitons faire entrer dans l'association, comme membres de droit, les psychiatres membres des conseils exécutifs des CH.

A l'occasion de cette volonté d'amélioration des statuts de l'association, nous avons procédé à une lecture rapide des statuts et envisagé que la composition du conseil d'administration puisse être composée non pas de 15 membres mais de 9 à 15 membres, de façon à procéder à des élections partielles en assemblée générale lorsque le CA est inférieur à 9 membres. Cela évitera des élections trop nombreuses au cours du mandat.

L'article 11 serait rédigé ainsi :

«L'association est dirigée par un conseil d'administration élu pour 4 ans, et composé de 9 à 15 membres qui sont rééligibles. Il est procédé à une élection partielle en assemblée générale, pour pourvoir des postes au CA lorsque celui-ci est inférieur à 9 membres».

La suite de l'article reste identique.

Le lendemain, en assemblée générale, un changement de nom de l'association a été évoqué. Il s'agissait de trouver une dénomination plus courte. Il a été largement évoqué le fait de garder dans le titre de l'association, le terme Commission Médicale, car pour nous elle reste le pivot du management hospitalier de l'hôpital. Nous avons évoqué en AG également, les DIM, les pharmaciens ou les médecins généralistes qui peuvent être président de CME de CHS et qui ne seraient pas psychiatres. Nous les orientons vers un statut de membre associé tel qu'il est prévu dans l'article 7, lequel devra être en AG extraordinaire adapté pour permettre l'arrivée de ces collègues.

2) Assemblée Générale de Printemps

Une date est fixée pour cette AG extraordinaire qui sera suivie d'une AG ordinaire avec élection du nouveau conseil d'administration le **26 avril 2007**. Cette date sera confirmée dans les meilleurs délais (avec l'espoir que les diverses CME des établissements aient été renouvelées).

3) La Bussière

Le séminaire annuel de l'association à l'Abbaye de la Bussière n'a pu être organisé cette année pour des raisons financières. Bernard CAZENAVE a recherché d'autres solutions de type La Bussière (abbaye reconvertie en lieu d'accueil, centre socioculturel etc.). Il a, pour l'instant, eu quelques propositions qui permettraient d'organiser ces journées, comme nous l'avons fait par le passé. Le prix en est légèrement supérieur à ce que nous avons payé à La Bussière ; le coût de ces journées pour présidents et vice-présidents de CME serait un peu plus élevé. Le conseil d'administration a décidé que ces sessions qui se passent généralement du mercredi soir au samedi matin aient lieu fin mai ou début juin 2007 (semaine 22 ou semaine 23). Bernard CAZENAVE est chargé de négocier, avec les différentes structures qu'il a trouvées, la possibilité d'un accueil à cette période.

Le thème retenu sera : « **SECTEURS ET POLES** ». Un état des lieux sera fait, les différentes formules de fonctionnement se mettront en place et seront exposées.

Trois demi-journées pourront donc être consacrées à ce thème avec comme but de fournir aux collègues présents des outils pour pouvoir mettre en place ou finaliser une mise en place correcte de cette réforme dans leur structure. On abordera les problèmes de gestion, de management des équipes, de contractualisation et de délégation, et les problèmes de responsabilité médicale.

Un demi-jour sera consacré à l'évaluation des pratiques professionnelles en pratique.

4) EPP/FMC

Le Conseil d'Administration a discuté longuement de l'opportunité d'inscrire l'association comme formatrice en FMC et comme association autorisée dans l'EPP. Si pour chacun d'entre nous la FMC ne pose aucun autre problème et qu'il semble normal de mettre en route cette inscription, l'inscription comme association faisant des évaluations des pratiques professionnelles pose plus de questions. Cela nécessite en effet une structuration de l'association différente, probablement un travail avec des permanents ou du moins un secrétariat plus élaboré. Comme notre spécificité est celle du travail en équipe, de la pluriprofessionnalité, et que parmi d'autres professionnels il y a des compétences qui peuvent nous être utiles dans les élaborations pour répondre au cahier des charges demandé par l'HAS afin d'être agréé, nous décidons d'organiser un groupe de travail qui sera piloté par Marie-France FRUTOSO et Roland BOUET (expert en EPP auprès de l'HAS).

Il sera proposé à l'AG du lendemain d'ouvrir ce groupe de travail auquel seront invitées l'association des qualitatifs en psychiatrie (ANQR) ainsi que l'association des cadres infirmiers (le CEFI Psy). Le bureau décide de débloquer une somme de 3000 € pour prendre en charge d'éventuels frais pour ce groupe de travail (en effet, les qualitatifs ou les cadres infirmiers, à la différence des présidents de CME, sont rarement pris en charge par leur établissement pour ce type de déplacement).

Les objectifs de ce groupe de travail sont d'établir la réponse au cahier des charges demandé par l'HAS pour l'EPP ; ils devront aussi clairement indiquer les obligations de notre association dans ce nouveau rôle (en terme d'organisation et de suivi surtout). **Ils devront rendre leurs travaux pour l'assemblée générale du printemps prochain, afin que le nouveau conseil d'administration puisse être bien éclairé dans la décision qu'il prendra, de demander un agrément pour l'EPP ou non.**

5)

Le CA désigne Docteur Alain PIDOLLE comme représentant de l'association au GIP ASCODOC Psy. Jusqu'à présent, c'est le Docteur HENRI Bernard, président de la CME de Montfavet qui était notre représentant et qui président du GIP ASCODOC Psy. Le mandat de Docteur HENRI Bernard se terminant, celui-ci n'a pas souhaité se représenter. Donc, le nouveau CA d'ASCODOC se réunira le 14 décembre à Paris et, outre l'établissement d'un calendrier de travail 2007, désignera son bureau (président, vice-président et secrétaire).

Trois collègues ont été désignés par leur CME pour se présenter au CA lors de l'assemblée générale d'ASCODOC et ont été élus : il s'agit des docteurs :

- Christian MULLER à Armentières
- Alain BOUVAREL à Lorquin
- Jean Marie BOBILLO à Privas

Fin de la réunion à 23h.

Docteur Alain PIDOLLE